



DEMANDE DE DEROGATION

Année scolaire 2023-2024

Première demande Renouvellement

1^{ère} page à remplir par le Représentant Légal

COMMUNE DE RESIDENCE DE L'ENFANT :

ADRESSE :

L'ENFANT

Garçon Fille

NOM..... Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

CYCLE

Maternelle :

Petite section Moyenne section

Grande section

Elémentaire :

CP CE1 CE2

CM1 CM2 C.L.I.S

LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(UX)

REPRESENTANT 1

NOM..... Prénom.....

Père – mère – tuteur (Entourez la mention exacte) – Autres (précisez)

Téléphone : Adresse mail :

Adresse (si différente de l'enfant).....

REPRESENTANT 2

NOM..... Prénom.....

Père – mère – tuteur (Entourez la mention exacte) – Autres (précisez)

Téléphone : Adresse mail :

Adresse (si différente de l'enfant).....

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE (Voir articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Education)

La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante

La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration scolaire et/ou la garde des enfants, ce qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle du (des) parent(s)

Présence d'un frère ou d'une sœur, scolarisé(e) dans une école maternelle ou élémentaire de la même commune d'accueil et poursuivant la scolarité dans le même cycle d'enseignement, durant l'année scolaire

L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés

Poursuite de la scolarité dans le cycle maternel ou élémentaire

Autre (joindre un courrier explicatif).....

Fait à le/...../202...

Signature(s)

Décision de la Commune de Résidence :

ACCORD

REFUS

Engagement de la Commune de Résidence

La Commune de Résidence s'engage à participer aux charges supportées par la Commune d'Accueil, exclusivement sur la base des montants fixés chaque année par l'AURAN par délibération.

(Cachet)

Fait à le/..... /202..

Signature

Décision de la Commune d'Accueil :

ACCORD

REFUS

(Cachet)

Fait à le/..... /202..

Signature